



VIE SOCIALE

Aide aux activités culturelles et sportives : le dispositif évolue

L'aide aux activités culturelles et sportives proposée aux enfants de moins de 16 ans et aux seniors de plus de 65 ans évolue afin de mieux prendre en compte les revenus de chacun.

Le CCAS vous permet de bénéficier d'une aide pour financer l'inscription à une activité culturelle ou sportive proposée par une association de la commune.

Cette année, le dispositif évolue :

- Harmonisation du montant des aides entre les enfants et les seniors.
- Ajout d'une 5ème tranche de revenus pour une meilleure progression de la prise en charge et un élargissement du dispositif.
- Distinction ajoutée entre personnes seules ou en couple pour les seniors.

Le montant de cette aide - entre 30 et 140€ pour les jeunes et les aînés - varie en fonction de vos ressources.

[Téléchargez le flyer explicatif "Aide aux activités culturelles et sportives".](#)



Pour faire une demande, contactez le CCAS avant le 15 novembre 2021 :
Tél. 04 78 16 90 32

SPORT & CULTURE



Aide aux activités

Date limite des demandes : **15 novembre 2021**



ENFANTS

moins de 16 ans

aide valable une fois par an

Calcul de l'aide en fonction
du **Quotient Familial**

| Tranche | Quotient familial | Participation CCAS |
|---------|-------------------|--------------------|
| 01 | < 149 | 140€ |
| 02 | 150 à 299 | 110€ |
| 03 | 300 à 449 | 80€ |
| 04 | 450 à 749 | 60€ |
| 05 | 750 à 1 000 | 30€ |



Documents à fournir

- Numéro d'allocataire CAF
- Attestation de Quotient Familial

Le montant de l'aide ne pourra en aucun cas dépasser le montant de l'inscription à l'activité et n'intervient qu'après déduction des autres aides (CE, bons CAF, etc.). Aide cumulable avec le Pass'Sport (50€ à destination des jeunes issus de familles modestes). + d'infos : sports.gouv.fr



SENIORS

plus de 65 ans

aide valable une fois par an

Calcul de l'aide en fonction
des **revenus mensuels**

| Tranche | Revenus mensuels personne seule | Revenus mensuels couple | Participation CCAS |
|---------|---------------------------------|-------------------------|--------------------|
| 01 | < 907€ | < 1 408€ | 140€ |
| 02 | 907 à 1 000€ | 1 408 à 1 500€ | 110€ |
| 03 | 1 001 à 1 100€ | 1 501 à 1 600€ | 80€ |
| 04 | 1 101 à 1 300€ | 1 601 à 1 700€ | 60€ |
| 05 | 1 301 à 1 400€ | 1 701 à 1 800€ | 30€ |



Documents à fournir

- Avis d'imposition 2021 sur revenus 2020
- Justificatif(s) de ressources mensuelles

Le montant de l'aide ne pourra en aucun cas dépasser le montant de l'inscription à l'activité.

Infos CCAS et PIPA (Point Info Personnes Âgées) : **04 78 16 90 32**



 [RETOUR À LA LISTE](#)



- ANNUAIRES
- PORTAIL FAMILLE
- AQUEDUC
- PLU
- CHAP'INFO
- TRAVAUX
- MARCHÉS PUBLICS